

Séance du Conseil municipal du 10 mars 2026

INFORMATIONS DE L'EXÉCUTIF

Un nouveau **couvert à vélos/trottinettes** a été posé au Centre scolaire de Valérie.

Une nouvelle rubrique sera créée dans le Journal de la Mairie intitulée « *zéro déchet, on s'y met ?* »

Les travaux de la **Voie Verte** ont débuté. De fait, le chemin de la Glaise est fermé à toute circulation (piétons, vélos) et une déviation est en place. La durée prévisionnelle des travaux est estimée à une année.

Une séance de présentation du Règlement pour l'octroi de subventions aux associations communales a été organisée : 17 associations y ont participé sur 27 invitées (11 sportives, 14 culturelles et 2 diverses). Celles-ci peuvent transmettre leurs observations jusqu'à mi-juin. Le délai pour adhérer au statut d'association communale est fixé au 1^{er} septembre 2026.

→ Le règlement définit les conditions d'obtention du statut d'association communale ainsi que les types et modalités de subvention (entrée en vigueur au 1.1.2027).

QUESTIONS - RÉPONSES

Les statuts de la Fondation de Penthes ont été finalisés et sont accessibles aux conseillers municipaux sur le CMNET.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Environnement & Travaux publics

La Commission a travaillé sur des actions de sensibilisation au tri pour 2026. Chaque formation politique a pu transmettre ses recommandations, afin de déterminer les mesures à mettre en place (pictogrammes autocollants, gratuité des sacs compostables, étude pour des corbeilles de tri, etc.)

Une étude du Plan lumière a été élaborée par les SIG. Les commissaires ont pu exprimer leurs premières réactions et se pencheront sur les modifications demandées.

Ad hoc

Les résultats des études du SRED (repères chiffrés et indicateurs statistiques) seront disponibles en juin 2026.

La commission discute d'une solution temporaire pour le restaurant scolaire, à savoir la possible utilisation de la buvette de la salle communale. Elle est en attente d'informations du GIAP et de l'Exécutif pour cette utilisation temporaire, afin d'en examiner la faisabilité.

INTERPELLATION

La commission Ad hoc interpelle le Conseil administratif sur « *l'état d'avancement du dossier relatif au restaurant scolaire* ».

Cette commission travaille sur 3 axes prioritaires :

- l'identification impérative d'une solution pour le restaurant scolaire, saturé ;
- la gestion des capacités scolaires ;
- la mise en œuvre d'une solution transitoire pour les activités du GIAP.

L'objectif est d'obtenir différents éléments (seuils de sécurité réglementaires, devis pour un module de container, capacité maximale d'accueil d'un restaurant scolaire, etc.) afin d'assurer un calendrier d'exécution pour la rentrée scolaire 2026-2027.